PAYS d'AIX Territoires
Société Publique Locale d'Aménagement

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2019

.....

18 - Métropole Aix Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aix - Ville de Vitrolles Cap Horizon

Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Année 2018

I. Note de synthèse

- **Préambule**

Du point de vue organisationnel cette opération est complexe car elle intègre en fait deux opérations en une :

- La ZAC de CAP HORIZON
- Les travaux de requalification du secteur de Couperigne nécessaires pour le bon fonctionnement de la ZAC de CAP HORIZON (requalification de voirie et bassins de rétention)

Dans l'opération globale dénommée CAP HORIZON, à l'exception du domaine foncier qui est dévolu à l'EPF, la SPLA a toutes les missions d'aménageur dans le périmètre de la ZAC, y compris la commercialisation, et s'occupe exclusivement de la partie travaux dans le secteur de Couperigne situé hors ZAC.

En outre, le financement public de cette opération métropolitaine est réparti entre la Direction de l'Aménagement et la Direction de la Mobilité et enfin au sein de la Direction Mobilité, le co-pilotage entre la Métropole et la Région pour l'établissement d'un programme fonctionnel de la gare ferroviaire et la gare routière situées de part et d'autre du secteur de la Cuesta a nécessité la mise en place d'un groupe de travail spécifique.

Aussi, pour tenter d'éclaircir la note de synthèse, de grands chapitres sont proposés pour faciliter la lecture :

1. Foncier (dans et hors de la ZAC).
2. Commercialisation hors ZAC
3. Travaux de requalification de Couperigne (hors ZAC)
4. Maîtrise d'œuvre urbaine de la ZAC
5. Groupe de travail mobilité Métropole/Région
6. Commercialisation en ZAC : lot 1
7. Travaux en ZAC
8. Mesures environnementales – Dossier CNPN
9. Subvention complémentaire Feder

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

10. Comités techniques et Comités de pilotage

Ce préambule étant établi, les éléments constitutifs de la note de synthèse peuvent être exposés dans le détail.

- **Historique**

La convention de concession relative à l'opération d'aménagement Vitrolles Cap Horizon a été notifiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires le 10 Septembre 2015.

Compte tenu des atouts et des enjeux du secteur articulé entre la zone aéroportuaire et le plateau des Estroublans (environ 80 ha), la Ville de Vitrolles et la Communauté du Pays d'Aix se sont fortement impliquées dans l'émergence d'une opération dénommée « Cap Horizon », projet centré sur l'amélioration du fonctionnement et de l'accessibilité de la gare SNCF des Aymards - ou gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) - et la requalification pour leur valorisation des espaces économiques présents à proximité.

Ainsi, le 5 Juin 2013, le comité de pilotage de l'étude présidé par Madame la Présidente de la CPA et Monsieur le Maire de Vitrolles a réuni l'ensemble des partenaires et acteurs de ce territoire : l'Etat, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Marseille Provence Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, l'Etablissement Public Foncier PACA, Airbus Helicopters et le Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre, pour valider les grandes orientations de ce projet d'aménagement.

Le 18 Juillet 2013, le Conseil Communautaire de la CPA a approuvé la mise en œuvre de l'opération « Vitrolles Cap Horizon » sous forme de ZAC d'intérêt communautaire.

Les étapes administratives engagées :

Par délibération en date du 21 Mai 2015, le Conseil communautaire :

- A tiré le bilan de la concertation
- A tiré le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact
- A créé la ZAC de Vitrolles Cap Horizon.

Par délibération en date du 11 Juin 2015, le Conseil communautaire a confié la réalisation de l'opération à la SPLA Pays d'Aix Territoires par le biais d'un traité de concession d'aménagement.
La SPLA Pays d'Aix Territoires est donc chargée du dossier de réalisation, de la mise en œuvre du programme des équipements publics et de la commercialisation des lots.

La maîtrise foncière :

Une convention d'intervention foncière sur le site des Aymards – Couperigne – Estroublans avec la CPA et la Ville de Vitrolles (2013) et un protocole EPF PACA/CPA/SPLA Pays d'Aix Territoires (2015), désignent l'EPF PACA comme compétent pour procéder aux acquisitions foncières par voie amiable, par préemption ou par expropriation (déclaration d'utilité publique) en vue de maîtriser la totalité de l'assiette foncière de l'opération.

En Juillet 2015, deux appels d'offres ont été engagés par la SPLA :

- L'un pour désigner l'équipe de Maîtrise d'œuvre VRD associée à la conception et à la réalisation des travaux de requalification des voies du secteur Couperigne

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

- L'autre pour désigner l'équipe de Maîtrise d'œuvre urbaine (Urbaniste + BET) associée à la mise en œuvre de la ZAC Cap Horizon

La mission de Maîtrise d'œuvre VRD Couperigne a été confiée au BET SEBA Méditerranée et notifiée en Octobre 2015.

La mission de Maîtrise d'œuvre urbaine de ZAC a été confiée à l'équipe CITADIA (Mandataire) + EGIS et notifiée en Septembre 2015.

Trois comités techniques et trois comités de pilotage se sont tenus entre les mois de Septembre et Novembre 2015.

Ils ont permis de préciser et d'acter les bases du Dossier de Réalisation de ZAC.

Le Conseil communautaire du 17 Décembre 2015 a délibéré :

- Sur l'approbation du Programme des Equipements Publics, de leur financement et du Dossier de Réalisation de ZAC.
- Sur la participation financière de la CPA à l'opération dite Couperigne.

Avenants au Traité de concession

Le traité de concession a fait l'objet de 3 avenants :

- L'avenant n°1 notifié le 17 Décembre 2015 portant sur le montant de l'acquisition de la première tranche de foncier auprès de l'EPF et le versement de la participation de la CPA
- L'avenant n°2 notifié le 28 Décembre 2015 portant sur la participation du concédant au financement de l'opération et sur les bilans prévisionnels de la ZAC et de l'opération dite Couperigne
- L'avenant n°3, reçu au Contrôle de légalité le 1er Août 2017, portant sur une évolution de la rémunération du concessionnaire

Années 2016 à 2018

1/ Foncier

1.1 Cessions EPF PACA > Aménageur

En 2016 et 2017, 3 actes de cession foncière :

Le premier, intervenu le 20 juillet 2016, concernant en particulier les terrains de Couperigne et le terrain accueillant les Bus de l'Etang.
Le deuxième et le troisième intervenus en 2017 (le 27 juin et le le 8 Décembre) pour des terrains en ZAC et hors ZAC.

Au total : 126 260 m² acquis pour un montant de 11 783 064 € HT (hors frais de notaire).
En 2018 : pas d'acquisition (voir ci-après).

1.2 DUP/Cessibilité

Le dossier a été déposé le 13 Octobre 2016.

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

L'Enquête publique s'est déroulée du 12 Juin au 13 Juillet 2018.
L'arrêté est attendu pour Février 2019.

1.3 Mission d'acquisition foncière par l'EPF

Acquisition par l'EPF de la parcelle CI 81 – Les Estroublans (Propriétaire Entreprise COLAS) le 30 Novembre 2017 avec droit de jouissance jusqu'à fin Avril 2018.
Fin 2018, l'entreprise occupe toujours les lieux, son déménagement sur le nouveau site de Gardanne n'étant pas encore possible (Travaux non terminés).
La cession foncière EPF > Aménageur est différée.
Les diagnostics techniques avant travaux de démolition sont toutefois engagés par la SPLA Pays d'Aix Territoires en accord avec l'occupant (Amiante/Plomb/Termites et pollution des sols).
Le site reste non disponible pour la mise en œuvre du projet.

Autre difficulté particulière : le départ de l'occupant du lot CI 32 – Les Estroublans (Société MBR M. MUCINESI Ferrailleur) n'est pas acquis. Son congé a été signifié par l'EPF en Décembre 2017 pour Septembre 2019 mais la fixation du montant de l'indemnité d'éviction reste conflictuelle.
Le site reste non disponible pour la mise en œuvre du projet.

1.4 Réseau Bus de l'Etang (Parcelle CI 80 - Les Estroublans)

Réseau Bus de l'Etang (DSP Métropole Transports), occupant d'une parcelle acquise en Juillet 2016 par l'aménageur, avait annoncé une libération des lieux au 31 Décembre 2017.
Aujourd'hui cet objectif ne peut pas être tenu : le site de l'Anjoly, qui doit accueillir le futur dépôt de bus, ne serait opérationnel qu'en 2021.
Le site reste non disponible pour la mise en œuvre du projet.

1.5 Comités fonciers

Deux comités se sont tenus en 2018 : les 20 Février et 04 Octobre 2018.

2/ Commercialisation hors ZAC (Appels à projets EPF PACA sur Couperigne)

3 lots concernés : Lot A Promoteur REDMAN, Lot B Promoteur GICRAM, Lot C Promoteur NEXITY NEXIMMO.

Concernant le premier lot, REDMAN a obtenu deux permis de construire (pour un programme hôtelier et pour un programme de bureaux).

Ces deux permis ont fait l'objet d'une demande en annulation auprès du Tribunal Administratif le 30 Mars 2018. La procédure va se poursuivre sur 2019.
Concernant les 2 autres lots, les permis ont été obtenus et les travaux de construction sont en cours.

3/ Travaux de requalification de Couperigne (hors ZAC)

Les travaux de requalification des voiries et de création des bassins de rétention sont suivis par le BET SEBA - Maître d'œuvre.
Fin 2016, le marché de travaux du lot n° 1 (Terrassements Voirie Réseaux) a été attribué au groupement Guintoli-Malet-EHTP et celui du et lot n° 2 (Espaces verts) à Star's Jardin.

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

La tranche ferme des travaux de requalification des voiries et de création des bassins de rétention a démarré en avril 2017.
En août 2017, la tranche optionnelle n° 1 a été affermie pour la réalisation, notamment, de l'élargissement de la Draille des Tribales.
Les aléas de chantier et les reports de calendrier à la demande de la Ville et de la Métropole ont augmenté le délai d'exécution des travaux.

L'année 2018 a vu la finition des voiries avec revêtement des chaussées et des trottoirs, ainsi que la remise en circulation de la Draille des Tribales.
Le 1er semestre 2019 verra la fin des travaux.

4/ Maîtrise d'Œuvre Urbaine de la ZAC

En 2017, la Maîtrise d'Œuvre Urbaine a finalisé l'AVP VRD de la ZAC, dossier validé en Août 2017 (hors gare routière les échanges devant se poursuivre avec les services Métropole Transports), et le Cahier des Charges de Cession de Terrain applicable à l'ensemble de la ZAC, validé en Conseil de Territoire.
Le CCCT du lot n°1 a été signé le 20 octobre 2017.
En avril 2018, la mission PRO Secteur Esplanade publique et Gare routière ainsi que la mission PRO Secteur Nord Gare VAMP ont été notifiées.

Groupe de Travail Gare routière des Estroublans

A l'issue de l'AVP, un groupe de travail s'est mis en place en vue de la conception d'une partie du PEM (gare routière + articulation avec le futur P+R).
Participants :

- Métropole Territoires du Pays d'Aix : Transports + Réseau Bus de l'Etang + Infrastructures communautaires + APCO
- Ville de Vitrolles DST
- Maîtrise d'œuvre urbaine

Le travail, débuté en 2017, s'est poursuivi en 2018.

En parallèle, les missions d'études complémentaires nécessaires ont été engagées (Missions de géomètre, de géotechnicien, etc.).

5/ Groupe de Travail « Mobilité » Métropole/Région

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 6 juillet 2017, la Métropole et la Région ont annoncé souhaiter mettre en place, en co-pilotage, un groupe de travail Mobilité ayant pour objet :

- L'établissement d'un préprogramme fonctionnel de la plateforme multimodale positionnée sur le plateau des Estroublans
- La proposition de plusieurs scénarios d'aménagement des accès à la gare et à la gare routière (liaison haut/bas) à travers la Cuesta.

Cet engagement s'est associé à la mise en œuvre d'une « Convention de définition de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'étude de la deuxième phase du pôle d'échanges Vitrolles Aéroport Marseille Provence et sa connexion à la gare ferroviaire VAMP » signée par les partenaires financiers en octobre 2017 (Région / Métropole / Ville de Vitrolles).

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

Bénéficiaire : SNCF Gare & Connexions.
En 2017, ce groupe de travail s'est réuni une première fois le 5 décembre 2017.

La dernière réunion s'est tenue le 22 Mars 2018, lors de laquelle « Gares & Connexions » a exposé synthèse et conclusions, avec 2 propositions de positionnement d'une station de transport par câble sur la ZAC Cap Horizon (A l'Est ou l'Ouest de la gare SNCF).

Une réunion du comité de pilotage Mobilité « Henri Fabre » s'est tenue en sous-préfecture d'Istres le 12 Avril 2018, à l'issue de laquelle la prise de décision d'engagement d'un principe de projet (BHNS, Câble) a été annoncée pour une date ultérieure.

En Septembre, un nouveau groupe de travail a été activé par Métropole Transports avec désignation du bureau d'études DCSA pour réalisation d'une « étude de faisabilité d'une liaison par câble entre l'aéroport Marseille Provence, la Gare VAMP et le futur PEM de la ZAC Cap Horizon ».
4 réunions se sont tenues (Septembre, Octobre, Novembre, Décembre 2018).

En conclusion : un comité de pilotage des élus, qui devrait se réunir début 2019, aura pour objet de décider du choix du mode de desserte sur la base des études de faisabilité du BHNS et de la liaison en transport par câble.

A noter qu'au final, la future station par câble proposée sur Cap Horizon est positionnée à l'ouest de la gare SNCF (hors Cuesta et hors plateau des Estroublans).

6/ Commercialisation en ZAC : lot 1

Le lot 1 a fait l'objet de l'agrément d'un binôme Promoteur AKERA + Occupant ASSYSTEM France (sous-traitant d'AIRBUS) lors du comité de Pilotage du 25 avril 2017.
Surface de plancher du lot 1 = 4 010 m²
Prix de vente de la charge foncière = 220 € HT/m²
L'acte de cession a été signé le 25 Mai 2018.
Le Permis de Construire a été obtenu le 27 octobre 2017.

Les travaux de construction ont démarré pour une livraison prévue en mai 2019.
Un permis de construire modificatif a été sollicité en Décembre 2018 mais le dossier n'a pas été jugé satisfaisant par l'aménageur au regard des recommandations urbanistiques de ZAC.
Une nouvelle demande sera présentée début 2019.

7/ Travaux en ZAC

Démolition
La démolition du bâtiment industriel présent sur le futur lot 1 s'est achevée en Janvier 2018.

SNCF Réseau : Allongement des quais Gare VAMP
Une convention d'occupation temporaire et d'autorisation de passage a été conclue en Novembre 2018 entre la SPLA Pays d'Aix Territoires et SNCF Réseau pour permettre la réalisation du chantier ferroviaire qui devrait se terminer au Printemps 2019.

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

8/ Mesures environnementales - Dossier CNPN

Afin de mettre en œuvre les mesures compensatoires au titre de la préservation des espèces protégées, le bureau d'études ECOTONIA intervient depuis Juillet 2016.
Sa mission a permis :

- L'intégration des recommandations nécessaires au sein des dossiers de consultation des entreprises relatifs aux travaux engagés par l'aménageur (requalification des voiries et de création des bassins de rétention de Couperigne, démolition du bâtiment industriel présent sur le lot 1 en ZAC).
- La transmission aux constructeurs d'ores et déjà identifiés, en ZAC et hors ZAC, des cahiers des charges de prescriptions environnementales et l'engagement des missions de suivi lors des études et travaux.

Une visite sur site des représentants de la DREAL et de la Police de l'Environnement s'est effectuée le 13 Novembre 2018.

9/ Subvention complémentaire FEDER

La SPLA Pays d'Aix Territoires a sollicité une subvention FEDER au titre de l'Appel à propositions 2016 relatif à la requalification des voies de Couperigne (Programme opérationnel Régional FERDER 2014-2020).
Un dossier a été mis en œuvre et déposé le 21 Avril 2016.
La notification de l'accord pour un montant de 854 370 € sur une période de 3 ans (2018/2019/2020) est intervenue le 20 Novembre 2017.
Un premier versement de subvention est intervenu le 30 Novembre 2018.

En 2017, ce groupe de travail s'est réuni une première fois le 5 Décembre 2017 et a fait l'objet d'un premier rendu par la SNCF.

10/ Comités techniques et Comités de pilotage

En 2018 se sont tenus trois comités techniques (Juin, Novembre, Décembre) et quatre comités de pilotage (Février, Mai, Juin, Novembre).

II. Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Le point de la situation étant fait, il est présenté au Conseil le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2018.

Ce document est établi sur les bases suivantes :

Maintien des montants Dépenses/Recettes du bilan d'opération Cap Horizon à 77 499 913 € HT.

En ce qui concerne les Dépenses :

- Par rapport au CRAC 2017, l'année 2018 a vu :

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

→ Le report des acquisitions foncières prévues.

Cela concerne la parcelle occupée par l'entreprise COLAS sur le plateau des Estroublans (report du déménagement de l'entreprise et de cessation d'activités relative à 2 ICPE), le terrain de la Région assise du bassin de rétention situé à côté de la gare VAMP (La Région n'a pas encore arrêté ses bases de cession) et l'esplanade RD20 (Maîtrise foncière non finalisée par l'EPF).

→ Une minoration des dépenses, principalement de Travaux et d'Honoraires, essentiellement dû à la poursuite des études de PRO de la Maîtrise d'œuvre (CITADIA + EGIS) qui n'a pas encore pu aboutir à une validation (Secteur Nord Gare et secteur Esplanade et gare routière), au report des travaux de démolition et enfin, dans une moindre mesure, aux difficultés rencontrées dans la conduite du chantier de Couperigne (requalification des voiries et création de bassins de rétention) avec une fin des travaux aujourd'hui inscrite sur 2019.

- Pour 2019 :

  ✓ Acquisitions foncières prévisionnelles :

  - En ZAC : parcelle COLAS sur les Estroublans et acquisition de la partie Nord de la parcelle de la Région (Assise du bassin de rétention actuel).
  - Cas particulier de l'apport en nature de la Ville de Vitrolles : il est identifié en acquisition et neutralisé sur le poste « Aléas Honoraires ».

  ✓ Travaux prévisionnels :

  Fin du chantier de Couperigne, engagement de la libération des emprises de COLAS (démolitions), aménagement des abords du lot 1 en ZAC (Livraison du programme AKERA).

- Pour 2020 :

  ✓ Poursuite d'acquisitions foncières suivant l'aboutissement de négociations amiables engagées par l'EPF.
  ✓ Engagement de travaux liés au PEM dans la ZAC : Gare routière, esplanade publique, escalier de la Cuesta et parvis gare SNCF.

- Pour les années suivantes :

  Echelonnement prévisionnel en termes d'acquisitions foncières, suivant une prise de possession des biens qui pourrait intervenir mi 2020.

En ce qui concerne les Recettes :

- Intégration de l'apport en nature de la Ville de Vitrolles (sous forme de cession de foncier en valeur vénale) en Participation sur 2019.
- Repositionnement du FEDER en poste Subvention (Couperigne Mobilité)
  Il est à noter que la subvention FEDER, sollicitée par la SPLA Pays d'Aix Territoires, est perçue directement par l'aménageur.
- Principe de maintien du total général des recettes de bilan par minoration des recettes de cession de fin d'opération (année 2025).

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

Cela concerne l'enregistrement des écarts positifs suivants :

→ Apport en nature Ville de Vitrolles
→ Apport constitué par la subvention FEDER
→ Perception de loyers (Réseau Bus de l'Etang) et de produits financiers

- Le total général Participations (hors apport en nature Ville de Vitrolles) + Subvention FEDER est maintenu à 38 404 413 € HT (Mobilité + Aménagement).

- Pour 2019 et 2020, les participations ont été fixées ainsi :

	2019	2020
Participations Mobilité		
Mobilité Métropole	1 670 000 € HT	2 900 000 € HT
Mobilité Métropole Etat		459 800 € HT
Total Mobilité Métropole	1 670 000 € HT	**3 359 800 € HT**
Participations Aménagement		
Aménagement Métropole	131 307 € HT	/
Aménagement Couperigne	/	/
Total Aménagement Métropole	**131 307 € HT**	/

Compte tenu de la complexité de l'opération et surtout des incertitudes liées au foncier, puisqu'il s'agit d'une opération en site construit et occupé, les dépenses et recettes au-delà de l'année 2020 sont théoriques et seront réajustées année par année.

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

LC15 Zac Cap Horizon
CRAC 2018

Ligne	Intitulé	Bilan Approuvé	Réalisé Total	Fin 2017 Année	2018 Année	2019 Année	2020 Année	2021 Année	2022 Année	2023 Année	2024 Année	2025 Année	Bilan Nouveau
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1	6 245 611	2 608 562	3 637 048	-4 607 381	-2 424 700	1 139 230	101 560	1 241 216	-2 798 370	1 102 845	1
	DEPENSES	77 489 912	15 901 167	14 560 730	1 341 428	6 524 538	8 392 855	15 920 688	12 988 240	11 720 184	4 729 442	1 319 808	77 489 913
1	ETUDES	554 791	162 677	80 186	82 491	102 399	164 455	101 116	23 644	500			554 791
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	29 356 125	11 999 206	11 868 583	130 623	2 627 152	71 875	5 717 500	4 692 500	2 345 877	1 798 678	211 878	29 464 666
3	TRAVAUX	39 256 751	2 642 408	1 825 420	816 988	2 721 882	7 042 143	9 057 467	7 254 232	8 407 924	2 123 415	7 281	39 256 752
4	HONORAIRES	3 339 108	335 338	274 278	61 060	556 656	586 827	451 082	437 638	395 179	303 855	163 992	3 230 567
5	FRAIS DIVERS	980 105	22 521	17 991	4 530	131 956	127 997	123 000	121 000	119 000	119 000	165 631	980 105
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS												
7	CHARGES FINANCIERES	1 639 694	3 429	3 429		182 000	182 000	182 000	182 000	182 000	182 000	544 265	1 639 694
8	REMUNERATIONS	2 423 338	738 588	490 852	247 736	202 494	217 558	288 518	277 226	269 704	202 494	226 756	2 423 338
	RECETTES	77 489 913	22 149 777	17 169 301	4 980 476	1 917 148	5 968 155	17 059 913	13 089 800	12 961 400	1 931 072	2 422 648	77 489 913
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	39 013 166	882 200		882 200		2 152 000	13 235 346	9 730 000	9 601 600		2 422 648	38 023 794
2	PARTICIPATIONS	38 404 412	20 773 084	17 116 167	3 656 867	1 909 848	3 359 800	3 819 600	3 359 800	3 359 800	1 931 072		38 512 954
	Total participation Mobilité	18 883 405	1 383 333	183 333	1 200 000	1 670 000	3 359 800	3 819 600	3 359 800	3 359 800	1 931 072		18 883 405
	Total participation Aménagement	19 521 007	19 389 700	16 932 833	2 456 867	131 307							19 521 007
3	SUBVENTIONS		405 315		405 315		449 055						854 370
4	AUTRES PRODUITS	36 447	16 880	7 247	9 633	7 300	7 300	4 967					36 447
5	PRODUITS FINANCIERS	45 888	72 349	45 888	26 461								72 349
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS												
	FINANCEMENT		3 600 000	3 600 000								-3 600 000	
	AMORTISSEMENTS	7 079 440	3 479 440	3 479 440								3 600 000	7 079 440
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	3 479 440	3 479 440	3 479 440									3 479 440
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)	3 600 000										3 600 000	3 600 000
3	TRESORERIE (SORTIES)												
	MOBILISATIONS	7 079 440	7 079 440	7 079 440									7 079 440
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	3 479 440	3 479 440	3 479 440									3 479 440
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)	3 600 000	3 600 000	3 600 000									3 600 000
3	TRESORERIE (ENTREES)												
	TRESORERIE				8 422 668	3 616 985	1 192 285	2 331 515	2 433 075	3 674 291	875 921	1	1
	TRESORERIE PERIODE	-4 259 091	8 422 668	6 340 385	2 082 282	-4 805 683	-2 424 700	1 139 230	101 560	1 241 216	-2 798 370	-875 920	1
	TRESORERIE CUMUL				8 422 668	3 616 985	1 192 285	2 331 515	2 433 075	3 674 291	875 921	1	1

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le présent compte rendu annuel à la collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès-verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019